Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Orange menace juridique pour non envoie du matérie

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai depuis octobre 2009 résilier mon abonnement internet TV de chez orange, j'ai donc payé le mois en cours puis j'ai remarqué en février 2010 qu'ils avaient fait des prélèvement de 62euro de septembre à janvier qui revient à une somme de plus 248euro, alors j'ai appellé ma banque pour leur interdire tout prélèvement et depuis je reçois des courriers de INTRUM une instance juridique qui me réclame 218euro pour ne pas avoir renvoyé leur matériel (BOX+Décodeur).
Après plusieurs appel payant à leur service client ils disent tous la même chose qu'ils n'ont jamais reçus le matériel malgré ma bonne fois et qu'ils ne veulent pas me croire et ne savent que me répondre qu'il faut payer m'aillant plus le bordereau du courrier recommandé que je leur avais envoyé pour résilier.
Je pense que tout ceci n'est pas légal, pourriez vous m'aider?

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai depuis octobre 2009 résilier mon abonnement internet TV de chez orange, j'ai donc payé le mois en cours puis j'ai remarqué en février 2010 qu'ils avaient fait des prélèvement de 62euro de septembre à janvier qui revient à une somme de plus 248euro, alors j'ai appellé ma banque pour leur interdire tout prélèvement et depuis je reçois des courriers de INTRUM une instance juridique qui me réclame 218euro pour ne pas avoir renvoyé leur matériel (BOX+Décodeur).
Après plusieurs appel payant à leur service client ils disent tous la même chose qu'ils n'ont jamais reçus le matériel malgré ma bonne fois et qu'ils ne veulent pas me croire et ne savent que me répondre qu'il faut payer m'aillant plus le bordereau du courrier recommandé que je leur avais envoyé pour résilier.
Je pense que tout ceci n'est pas légal, pourriez vous m'aider?

Mais avez vous conservé le bordereau d'envoi du Colis contenant votre matériel? Conformément à l'article 1315 du Code civil, si Orange nie avoir reçu le matériel, il vous appartient en effet à vous de démontrer que le matériel a bien été envoyé.

Très cordialement.

Par Visiteur

Non je n'ai plus le bordereau et c'est bien ma peine.
donc je suis dans l'obligation de payer?
Et pour se qui est des prélèvement qu'ils m'ont fait les 3 mois après ma résiliation (j'ai résilier en octobre) de novembre à janvier j'ai eu 3 prélèvement de 62euro cela n'est pas normal.

Par Visiteur

Cher monsieur,

non je n'ai plus le bordereau et c'est bien ma peine.
donc je suis dans l'obligation de payer?

Si vous ne pouvez pas le démontrer et que Orange nie l'avoir reçu, alors j'ai bien peur que oui en effet.

Et pour se qui est des prélèvement qu'ils m'ont fait les 3 mois après ma résiliation (j'ai résilier en octobre) de novembre à janvier j'ai eu 3 prélèvement de 62euro cela n'est pas normal.

Non, à priori, ce n'est pas normal. Comment Orange justifie ces retraits? Avez-vous bien résilié votre abonnement dans les formes et délais prévus?

Très cordialement.

Par Visiteur

Oui j'ai bien ma résiliation comme il le fallait, je leur ai envoyé un courrier recommander pour faire la demande de résiliation début octobre 2009 et ils m'ont renvoyé un courrier de confirmation, le même mois, avec 2 fiches à mettre sur les cartons du matériel à leur restituer. Delà j'ai payé le mois en cour, normal.
Et c'est seulement quand février 2010 que j'ai remarqué qu'ils avaient continué à me faire des prélèvements de 62euro de novembre à janvier qui ramène à une somme de 186euro, ceci sans aucun justificatif et quand je leur demande pourquoi ils m'ont jamais de réponse et détourne la situation en me repartant sur la non réception du matériel.

Par Visiteur

Cher monsieur,

oui j'ai bien ma résiliation comme il le fallait, je leur ai envoyé un courrier recommander pour faire la demande de résiliation début octobre 2009 et ils m'ont renvoyé un courrier de confirmation, le même mois, avec 2 fiches à mettre sur les cartons du matériel à leur restituer. Delà j'ai payé le mois en cour, normal.
Et c'est seulement quand février 2010 que j'ai remarqué qu'ils avaient continué à me faire des prélèvements de 62euro de novembre à janvier qui ramène à une somme de 186euro, ceci sans aucun justificatif et quand je leur demande pourquoi ils m'ont jamais de réponse et détourne la situation en me repartant sur la non réception du matériel.

Mais ces prélèvements sont justement destinés à rembourser le matériel non?

Si non, il convient d'engager une procédure devant le juge de proximité.

Très cordialement,

Je reste à votre entière disposition.

Par Visiteur

Merci,
je prend contact avec un juge de proximité et je vois tout ceci.

Cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

D'accord. Avez-vous encore d'autres questions?

Très cordialement.